

Parlons-en

Dialogue sur les
décisions de fin de vie



Guide rapide de planification préalable des soins

C'est une question de discussion, de dialogue.

C'est une question de décisions.

C'est une façon de montrer à vos proches
que vous tenez à eux.

www.planificationprealable.ca 



La planification préalable des soins

En cas d'une urgence médicale, si vous ne pouviez plus vous exprimer, qui pourrait parler en votre nom et prendre des décisions concernant vos soins? Les gens qui vous entourent sauraient-ils faire les bons choix?

La planification préalable des soins vous aide à décrire vos volontés en matière de fin de vie, dans l'éventualité où vous ne pourriez plus vous exprimer. Ce plan peut comprendre de l'information sur vos valeurs, vos objectifs et vos préférences en ce qui concerne les traitements que vous souhaitez recevoir ou non, ainsi que sur tout ce qui entoure la fin de vie.

La facette la plus importante de la planification préalable des soins est la désignation d'un ou de plusieurs mandataires — soient ceux qui pourront parler en votre nom et prendre des décisions si vous n'êtes plus apte à le faire —, et de discuter avec eux de vos volontés.

Vous pouvez modifier votre plan en tout temps; votre mandataire l'utilisera seulement si vous devenez incapable de vous exprimer.

Peut-être n'aurez-vous jamais besoin de votre plan préalable de soins, mais s'il devient nécessaire, il sera rassurant de savoir que votre voix sera entendue et que vos proches pourront parler en votre nom en toute confiance.

Remarque : ceci est une version abrégée de notre manuel sur la planification préalable des soins; pour obtenir la version intégrale, visitez le www.planificationprealable.ca.

Comment procéder

1. Réfléchissez à ce qui vous convient le mieux

Commencez par réfléchir à vos valeurs, vos convictions et vos objectifs de vie. Pensez aussi à des situations que vous avez vécues avec d'autres et à ce que cela vous a fait ressentir.

2. Renseignez-vous sur les traitements médicaux :

De nombreuses interventions peuvent être offertes en fin de vie. Si certaines peuvent améliorer votre qualité de vie, d'autres ne font que prolonger l'existence. Les gens perçoivent différemment ces mesures. Se renseigner sur les traitements médicaux.

3. Désignez votre mandataire

Choisissez une personne qui saura respecter et suivre vos volontés, et qui pourra parler en votre nom si vous ne pouvez plus le faire vous-même.

4. Parlez de vos volontés

Discutez de vos volontés avec votre mandataire, les membres de votre famille, vos amis et les gens qui ont de l'importance à vos yeux. Parlez-en avec votre équipe de soins — si vous avez préparé un plan, donnez-en des copies.

5. Consignez vos volontés sur papier

Il est sage de consigner vos volontés dans un document ou d'en faire un enregistrement audio ou vidéo. Les provinces et territoires ont aussi prévu des formulaires à cet effet.

Trouver des ressources provinciales/territoriales.

6. Révisez votre plan

Il est important de réexaminer votre plan régulièrement pour assurer qu'il reflète bien vos volontés, surtout lorsque des changements surviennent dans votre vie. Continuez la discussion!

Mon plan préalable de soins

Après avoir rempli le plan préalable ci-dessous, assurez-vous d'en remettre une copie à votre mandataire, aux membres de votre famille et à tout autre professionnel du droit et de la santé qui s'applique.

Et plus important encore : discutez de votre plan avec votre mandataire, lequel pourrait avoir des questions concernant vos volontés.

Prénom : _____ Initiale : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

J'ai parlé de mon plan avec les personnes suivantes, ou elles ont une copie de mon plan :
(énumérez les personnes qui ont votre plan, leur lien avec vous et leurs coordonnées)

Nom	Lien avec cette personne	Coordonnées
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Mon plan préalable de soins (suite)

Mon mandataire est :

Nom :

Lien avec cette personne :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

Les trois choses les plus importantes à savoir si je deviens incapable de m'exprimer sont :

1.

2.

3.

N'hésitez pas à ajouter des détails au besoin sur une feuille distincte.

Vous en avez plus à dire? Téléchargez notre plan préalable plus détaillé au : www.planificationprealable.ca

***Remarque :** certaines provinces et certains territoires exigent la préparation de documents juridiques pour la désignation de mandataires — veuillez vous informer auprès de votre avocat. Renseignez-vous davantage en visitant notre **Centre de ressources communes en planification préalable des soins** à l'adresse <http://acsp.net/ressources-communes/centre-de-ressources-communes-en-planification-prealable-des-soins.aspx>

Mes autres documents de planification :

En plus de mon plan préalable de soins, j'ai aussi préparé les documents suivants : (cochez tous ceux qui s'appliquent, et indiquez où ils sont conservés)

Procuration Lieu de conservation : _____

Documents financiers Lieu de conservation : _____

Assurances Lieu de conservation : _____

Testament Lieu de conservation : _____

Autre (don d'organes, legs particuliers, etc.)

Nom du document : _____


Lieu de conservation : _____

Félicitations, vous avez préparé votre plan!

Maintenant, assurez-vous de parler de votre plan avec votre mandataire, votre famille, vos amis et votre équipe de soins. Le fait de parler de ce sujet maintenant réduira l'anxiété dans votre entourage et donnera à vos proches l'assurance nécessaire pour mieux comprendre et communiquer vos volontés.

Les décisions que l'on prend concernant la fin de vie — pour nous-mêmes et pour les autres — sont importantes. Assurez-vous que votre voix sera entendue.

NOTES

Pour de plus amples renseignements sur la planification
préalable des soins, visitez-nous à :
www.planificationprealable.ca 

C'est une question de discussion, de dialogue.
C'est une question de décisions.
C'est une façon de montrer à vos proches que vous tenez à eux.

L'ACSP et le projet sur la planification préalable des soins tiennent à reconnaître et à remercier leurs partenaires financiers, soit le Partenariat canadien contre le cancer et la Fondation GlaxoSmithKline.